AROPA 10 - infos

ASSOCIATION DES RETRAITÉS DES ENTREPRISES ET ORGANISMES PROFESSIONNELS AGRICOLES ET AGRO-ALIMENTAIRES DE L'AUBE

Numéro 30

Juin 2021

SOMMAIRE

P.1 : Le mot du Président

P.2 : Vie de l'association

- **Sorties et Voyages**
- **Nouvelle carte Butterfly**
- **Avantages aux adhérents**

P.3 et 4 : Actualités nationales

- **Pensions de retraite de base et retraite complémentaire**
- **Aide à la rénovation énergétique (témoignage de Yves Gallard, AROPA 44)**

Le mot du Président

DEMAIN, APRES LA CRISE ?

L'analyse des impacts de la crise sanitaire est difficile, car les incertitudes et les paradoxes ne manquent pas. De quel niveau sera le rebond de notre économie qui a été en récession de 8,2% en 2020 ?

Dans le même temps, l'épargne des ménages atteindrait des sommets avec un accroissement de 200 milliards d'euros en deux ans ! Et de nombreuses entreprises ont pu faire face grâce au « quoi qu'il en coûte » de notre Président. Malgré cela, des manifestants demandent toujours plus et les élections départementales et régionales se préparent avec des risques de dérives importantes vers les extrêmes.

Voilà quelques exemples de contradictions, que nos économistes et politologues, pour ceux qui ne tombent pas dans des schémas simplistes, ont bien du mal à décrypter.

Notre association ne doit pas se positionner dans le débat politique, mais défendre les intérêts des retraités, avec notamment la reprise de la réforme des retraites, le projet de loi grand âge et autonomie et l'ensemble de son dispositif d'application.

Dès l'annonce de l'allégement des mesures sanitaires, votre Conseil d'Administration a proposé l'organisation d'une randonnée pédestre le samedi 3 juillet avec rendez-vous au pied du moulin à vent de la commune de DOSCHES. Il s'est aussi positionné pour tenir notre assemblée générale 2021, 2ème quinzaine de septembre en présentiel, avec la proposition de changement de nom et de logo de notre association, AROPA10 devenant INITIATIV'Retraite AUBE ou 10. Dans les deux cas, il est difficile de prévoir le nombre de personnes qui participeront à ces rassemblements.

La rubrique « La vie des régions » de votre magazine « Le Chêne Vert » n° 133 de juillet 2021 présentera notre département de l'Aube ; merci à François Noël qui a grandement participé à cette rédaction.

Au plaisir de vous retrouver lors de nos différentes manifestations.

Le Président,
Philippe Mocquery

AROPA 10
Chambre d'Agriculture – 2 bis rue Jeanne d'Arc – CS 44080 – 10014 TROYES CEDEX
Tél : 03.25.43.72.72 - e-mail : aropa10@orange.fr – web : *www.initiativ-retraite.fr*

AFFILIÉE À FÉDÉRATION NATIONALE INITIATIV RETRAITE Active & Solidaire

VIE DE L'ASSOCIATION

Sorties et voyages

Depuis quelques semaines, la vie reprend petit à petit une allure normale ; ainsi, votre AROPA est en mesure de relancer et vous proposer les activités de loisirs qui nous ont tant manqués.

- Pour commencer**, une randonnée pédestre** est programmée le samedi 3 juillet à Dosches.
- Ensuite**, nous organisons une sortie d'une journée** en octobre prochain.
- **La sortie en Alsace et la Route des Vins est** reportée à fin avril 2022.
- **Le voyage en Norvège et le royaume des Fjords** est reporté pour les 2 groupes en juin 2022.

La nouvelle carte BUTTERFLY, valable de septembre 2021 à septembre 2022, sera envoyée aux adhérents qui l'ont commandée, avec le bulletin du « Chêne Vert » de juillet 2021.

Les avantages réservés aux adhérents

Les offres santé, assurances et Banque

- **GROUPAMA** : selon le niveau d'équipement souscrit, bénéficiez de **remises tarifaires de - 5 % à - 16 % sur tous vos contrats et d'une réduction supplémentaire jusqu'à - 25 %** sur votre contrat complémentaire santé.
- **CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE BOURGOGNE** : **réduction de 30 %** sur la cotisation annuelle de votre carte bancaire (ex. carte Gold Master Card : 132 € - 40 € = 92 €)
  Réduction de 30 % sur les frais de dossier de crédit à la consommation et crédit habitat
  Réduction de 10 % sur les contrats d'assurance Pacifica et sur le contrat dépendance Prédica.
- **MUTUALIA** : **garanties et tarifs préférentiels** sur la complémentaire santé
- **Garanties et tarifs négociés** sur la complémentaire santé des partenaires **MUTUALIA – AGRICA er PREDICA** assurances collectives.

Avec les offres « services à la personne », bénéficiez d'un crédit d'impôt de 50 % de la dépense :

- **PRESENCE VERTE** (MSA) : tarif préférentiel réservé aux adhérents et leurs proches (parents et enfants). **Tarif de base 2021 : 25.20 €/mois – frais d'installation offerts.**
- **CERFRANCE** et sa Coopérative « Interservices » : des spécialistes sont à votre disposition pour réaliser vos déclarations de revenus, vous conseiller en matière de transmission du patrimoine, et aussi pour vous simplifier l'informatique (vente, dépannage, formation) … **Tarif préférentiel aux adhérents.**

Profitez de réductions auprès de nombreuses enseignes nationales ou locales avec :

- **La carte BUTTERFLY** : le Club BUTTERFLY, c'est l'accès à des tarifs privilégiés auprès de plusieurs centaines d'enseignes partenaires dans tous les domaines d'activité. Profitez de **réductions allant jusqu'à - 50%. Tarif de la carte : 3 €** (prix public 25 €)
- **MARQUES AVENUE MODE ET MAISON – MAC ARTHUR GLEN** : **10 % de réduction hors soldes et promotions.**
- **CPE énergies et BOLLORE énergies** : **réduction sur fuel domestique et pellets.**
- **SCA CHAMPAGNE CHARLES COLLIN** : **5 % de réduction** sur votre commande

Partez en vacances à tarifs négociés avec :

- **ODALYS** *:* séjours vacances hiver et été en mobil-homes, résidences, appart'hôtels et hôtels**. Réduction de - 10 % et jusqu'à - 28 %, cumulable avec une sélection de promotions internet**.
- **PALMIERS OCEAN ET TOHAPI** : séjours en mobil-home hors juillet et août dans plus de 250 campings situés en France, et en Europe. **Tarif de base pour un séjour d'une semaine en 2021 : à partir de 170 €.**
- **AVMA VACANCES** : Association de Vacances de la Mutualité Agricole qui gère 10 villages. **Promotion de - 5% en haute saison et - 10% en basse saison.**
- **VACANCES BLEUES** : réductions de **- 5 % à - 15 %** sur le tarif catalogue selon la formule.

Informations complémentaires sur le site internet de l'AROPA 10 : www.initiativ-retraite.fr – « mon espace adhérent »

ACTUALITES NATIONALES

Pensions de retraite de base et retraite complémentaire

Quelques informations pour mieux comprendre les variations constatées sur les pensions perçues. Il est défalqué des pensions brutes :

❖ **CASA** : **Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie** sur retraite de base et complémentaires :
Taux 0,3% si RFR (Revenu Fiscal de Référence) supérieur à 14 780 € pour une part et 22 672 € pour 2 parts. Loi sur la SS de 2013.

❖ **CSG** : **Contribution Sociale Généralisée** sur retraite de base et complémentaires. En 2018, le taux de la CSG appliqué sur les retraites a augmenté de 1,7 point. Compte tenu des vives protestations des organismes de retraités, notamment notre FNAROPA, le taux de prélèvement a été plafonné à 6,6% pour les retraités dont la pension mensuelle n'excède pas 2 000 € (3 000 € pour un couple). Actuellement, il existe 4 taux différents qui s'appliquent en fonction du RFR :

- 0 % si le RFR est inférieur ou égal à 11 306 € (17 343 € pour un couple)
- 3,8 % si le RFR est inférieur ou égal à 14 781 € (18 727 €) pour un couple
- 6,6 % si le RFR est inférieur ou égal à 22 941 € (29 066 € pour un couple)
- 8,3 % si le RFR est supérieur à 22 941 € (29 066 € pour un couple)

❖ **CRDS** : **Contribution au remboursement de la dette sociale,** se rajoute à la CSG au taux fixe de 0,5 %, sauf pour ceux qui sont exonérés de CSG.

❖ **Cotisation maladie** au taux de 1 % uniquement sur retraites complémentaires

❖ **Franchises médicales et Participations forfaitaires** uniquement sur retraite de base :

- La franchise médicale correspond à 0,50 € par boite de médicament délivrée, par acte paramédical et 2 € pour les transports.
- La participation forfaitaire est de 1 € pour chaque consultation et examen de radiologie ou de biologie avec un maximum de 4 € par jour.

La MSA est chargée de la perception de ces prélèvements, chaque mois, soit sur les remboursements Santé, soit sur les pensions de base.

❖ Depuis le 1er Janvier 2019, le montant de l'impôt sur le revenu est également prélevé sur les pensions.

Le montant net perçu peut ainsi varier. On peut trouver le détail de chaque prélèvement sur le site internet de la MSA.

Certains d'entre vous se sont plaints d'une baisse sensible de leur retraite en février 2021. Mise à part une petite variation des prélèvements forfaitaires, cela peut provenir d'un changement de taux de la CSG dû à une augmentation du RFR (Revenu Fiscal de Référence) en 2020.

Il appartient à chaque personne concernée de vérifier l'évolution de son RFR et si besoin, d'interroger les services fiscaux pour s'assurer qu'il n'y a pas d'erreur.

Demande d'aide à la rénovation énergétique d'une construction ancienne

Ci-après le témoignage d'Yves Gallard, AROPA 44

Vous entendez parler de la transition énergétique très régulièrement. On parle aussi de la rénovation énergétique. Mais c'est quoi ? La rénovation énergétique vise à diminuer la consommation des bâtiments dont les maisons individuelles. Les pouvoirs publics mettent en place des mesures pour encourager la réalisation de travaux (autre que l'isolation à 1 €) visant à diminuer notre empreinte énergétique avec des aides financières possibles selon ses ressources.

Nous vous présentons dans cet article un témoignage dont l'objectif est de montrer les démarches à engager (elles ne sont pas toujours simples) pour rénover son habitat pour mieux vivre dans sa maison.

Pierre nous apporte son témoignage : un grand merci à lui et… à son père qui vient de passer son premier hiver avec un nouveau confort, bien au chaud à la maison.

Historique de la demande :

Mon père âgé de 98 ans, retraité de l'agriculture, non imposable, habite dans une maison construite en 1978 dont le chauffage était assuré par des radiateurs électriques avec l'appoint d'une cheminée.

La facture d'électricité excédait les 2 000 € pour une surface de 110 m2 environ. La cheminée nécessitait un travail de manutention de bois important pour un rendement énergétique faible.

Mon père m'a ainsi demandé si l'installation d'un poêle à granulés (ou pellets) pouvait apporter une amélioration notoire sur le plan énergétique ainsi que sur celui du travail de ravitaillement en bois et de l'entretien.

Après réflexion, et en considérant que sa maison était une passoire énergétique, nous avons considéré qu'il fallait non seulement installer un poêle à granulés mais également améliorer les performances énergétiques globales de la maison : isolation, changement des huisseries, VMC…

Chronologie de la demande et réalisation des améliorations :

1- Prise de contact pour un rendez-vous avec un représentant de SOLIHA (Solidaire pour l'Habitat) et inscription sur la plateforme de l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat).

Selon les régions ou les départements, le contact est à prendre soit auprès de votre Communauté de Communes ou d'Agglomération, soit auprès de votre mairie, soit directement auprès de l'antenne SOLIHA proche de votre domicile.

2- Pièces demandées pour l'inscription : mission d'accompagnement datée et signée, avis d'imposition de l'année, taxe foncière de l'année, carte d'identité, RIB, plan de l'habitation avec dimensions, pièces et ouvertures.

3- Prise de rendez-vous pour le passage d'un technicien thermicien qui réalise un diagnostic thermique, établit un rapport énergétique détaillé, une fiche de synthèse et un plan de financement prévisionnel.

4- Etablissement de devis par des artisans RGE (Reconnus Garants de l'Environnement) puis comparaison et choix afin d'envoyer un seul devis par poste à SOLIHA et à l'ANAH. On peut demander à SOLIHA un mandat afin qu'il s'occupe des demandes ou des transmissions à l'ANAH.

5- Réception d'un plan de financement prévisionnel comportant : le coût total de l'opération et le financement prévisionnel : les subventions, le reste à charge.

6- Renseignement en ligne d'un dossier de demande de subvention à la région.

7- Demande d'avance à l'ANAH via SOLIHA : cette avance peut couvrir 70 % de l'ensemble des travaux et éviter ainsi au propriétaire de verser une somme importante, les travaux ne doivent pas être commencés, un formulaire est à compléter accompagné au moins d'un devis d'une entreprise participant aux travaux, un RIB.

8- SOLIHA confirme par courrier l'accord de subventions et autorise la réalisation des travaux.

9- A la fin des travaux, envoi à SOLIHA et à l'ANAH (via SOLIHA) et à la région (en ligne) : des factures acquittées et signées avec le cachet de l'entreprise, du plan de financement de l'ANAH signé, des certificats RGE des entreprises, d'un RIB.

En résumé :

L'ensemble des démarches s'est étalé sur 2 années. L'économie estimée en énergie était de 45 %. Le coût total des rénovations a avoisiné les 20 000 €.

Les aides ont été de 12 000 € pour l'ANAH, de 4 000 € pour la Région et de 1 000 € pour la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis (COMPA). Ce qui a fait un reste à charge pour le propriétaire de 3 000 €.

<u>Remarque importante</u> : avant toute demande, il faut vérifier que le revenu fiscal permet l'éligibilité à la demande.

En 3 ans, l'investissement est rentabilisé uniquement par la diminution du coût du chauffage, le confort est amélioré pour bien vivre à la maison en bonne santé, et en plus, c'est bon pour la planète.